



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N°2024-176

FINANCES : RAPPORT DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS DE FRANCE

RAPPORTEUR:

Benoît ROUSSEL

Maire de la Ville d'Arques

Le conseil municipal,

Pour rappel, la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France a examiné la gestion de la commune d'Arques des exercices 2017 et suivants.

A l'issue de la procédure, la Chambre Régionale des Comptes a transmis son rapport définitif à la ville d'Arques le 22 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L243-6 du code de Juridictions Financières, ce rapport définitif a été présenté et fait l'objet d'un débat à la plus proche séance du Conseil Municipal suivant la réception du rapport définif , soit le 12 juillet 2023 (Délibération N° 2023-110)

En application des dispositions de l'article L 243-9 du code du même code, il est prévu que , dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Maire présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC, rapport qui sera ensuite communiqué à la Chambre.

RECOMMANDATIONS (Régularité)

- Mettre en place un inventaire physique et comptable des immobilisations et assurer sa conformité avec l'état de l'actif, en application de l'instruction budgétaire et comptable M57 : non mise en œuvre (page 7)
- Publier , sur le site internet de la commune, les informations financières essentielles (rapport sur les orientations budgétaires , présentation brèves et synthétiques et notes de synthèses du budget et du compte administratif), conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales : mise en oeuvre partielle (page 11),

RECOMMANDATIONS: (Performance)

- Présenter au conseil municipal le projet actualisé de requalification de la friche du centre ville assorti d'un plan Pluriannuel de financement et d'un calendrier : non mise en œuvre (page 31).

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Hauts de France.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Le secrétaire de séance, Sébastien DUCHATEAU Fait à ARQUES Le 16 décembre 2024

Le Maire, Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture 18.9. DEC. 2024 et publication ou

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX — Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART — Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents pour la question 2024-134, 22 présents à partir de la question n°2024-135
- 5 absents non excusés
- 2 absents excusés avec pouvoir
- 0 absent excusé sans pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.